

La gouvernance

Depuis 2002, le gestionnaire du Grand Site de France "Gorges de l'Hérault" est la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault.

En 2016, l'élargissement du périmètre du Grand Site de France "Gorges de l'Hérault" permet de changer l'échelle du portage du projet et d'ouvrir un travail de gestion collaboratif avec les autres collectivités du territoire.

A partir de 2017, le nouveau périmètre de gestion du Grand Site de France concerne :

- 6 communes de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos)
- 3 communes de la Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup (Causse-de-la-Selle, Notre-Dame-de-Londres, Saint-Martin-de-Londres)
- 1 commune de la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises (Brissac).

La nouvelle gouvernance se base sur une Convention tripartite entre les 3 communautés de communes établie pour 6 ans, soit la durée d'une labellisation Grand Site de France signée en octobre 2016.



Les prises de décisions et le mode de travail des instances s'organisent comme suit :



☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS